

# Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **35 (1890)**

Heft 11

PDF erstellt am: **30.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

*La Croix fédérale* publie au sujet du huitième centenaire de la Confédération, la lettre suivante, adressée à son rédacteur en chef :

Cher monsieur Bovay,

Vous annoncez dans votre excellent journal *La Croix fédérale* que le peuple suisse célébrera, au mois d'août 1891, le huitième centenaire de la première ligue helvétique.

Afin de donner à cette grande manifestation patriotique tout l'éclat dont elle est digne, le comité d'organisation fait appel au talent de tous les poètes et musiciens suisses.

Certes, cet appel sera entendu. Les œuvres afflueront de toutes parts au siège du Comité, et ce grand concours national donnera les résultats qu'on en attend.

Mais à côté de ces œuvres nouvelles il en est une ancienne, consacrée par le temps, qui, ce me semble, pourrait trouver légitimement place. Je veux parler de ces admirables pages de Rossini, qui s'appellent le *Trio* et la *Conjuration du Grütli*, au deuxième acte de GUILLAUME TELL.

Ne pensez-vous pas que, sur le Grütli même, dans toute la pompe de ce merveilleux décor, sur cette terre sacrée où se fécondèrent les premiers germes de la liberté des peuples, dans cette prairie d'où jaillirent, au milieu des ténèbres du Moyen-Age, les clartés qui illuminent les temps modernes, l'exécution grandiose de l'hymne rossinien présenterait le spectacle le plus sublime qui ait jamais eu lieu sur le sol de notre chère Suisse? Notre pays possède assurément tous les éléments artistiques pour réaliser une interprétation idéale de ce chef d'œuvre, pour évoquer et faire revivre sous les yeux de la génération actuelle et dans son cadre naturel, la grande scène de 1307. Nous avons Warmbrodt, Burgmeyer, etc., nous avons d'excellentes sociétés chorales, des orchestres parfaits.

Rossini, d'ailleurs, ne mérite-t-il pas ce suprême hommage de la Suisse reconnaissante? Il a popularisé par la musique, plus que Schiller par la poésie, notre héros dans le monde entier. Si Tell doit rester la personnification la plus haute du patriotisme, l'incarnation de la révolte légitime des opprimés contre les oppresseurs, le nom de Rossini restera toujours joint au sien. Il n'y a pas d'opéra où l'œuvre du maître n'ait été applaudie, où son épopée musicale du Grütli n'ait éveillé dans tous les cœurs l'amour de notre chère patrie. Que la Suisse inscrive donc le nom de Rossini à côté de celui de Schiller sur la *pyramide insulaire* du lac des Quatre-Cantons.

Ce n'est pas tout. Il faudrait organiser dans tout le pays des représentations gratuites de *Guillaume Tell*. Il faudrait publier et distribuer dans toutes les écoles et aux frais de la Confédération le

*Guillaume Tell*, de Schiller, précédé de la scène du Serment, si magistralement retracée par Jean de Müller. Semons à pleines mains les grands exemples de notre histoire et le patriotisme germera plus que jamais sur notre vieux terroir helvétique.

Si ces idées vous agrément, cher Monsieur, donnez-leur des ailes ; guidées par le symbole sacré de *La Croix fédérale*, elles feront leur chemin là-bas dans nos montagnes : « *Hoc signo vinces...* »

Recevez, etc.

MATHIS LUSSY, de Stans,  
*Lauréat de l'Institut de France.*

La recrue Payot, de l'école des régents à Lucerne, dont nous avons entretenu nos lecteurs dans notre numéro d'août, et qui avait envoyé au *Nouveliste Vaudois* une correspondance diffamatoire contre M. le capitaine-instructeur Kindler, a été condamnée par le tribunal militaire de la IV<sup>e</sup> division, à vingt jours de prison et aux frais du procès. Les juges ont reconnu, que si quelque différence avait effectivement existé entre le traitement des soldats suisses-allemands et des soldats welsches, elle était loin d'avoir le degré d'exagération et de gravité dénoncé par la correspondance.

C'est à tort que dans notre dernier numéro nous annoncions comme presque assuré le transfert à Préverenges de la place de tir de la I<sup>re</sup> division. La commission qui d'abord s'était prononcée pour ce transfert est revenue de son opinion après étude plus approfondie. Elle estime en effet que le tir sur l'emplacement de Préverenges pourrait nuire à la sécurité de la navigation. D'autre part, la commune de Lausanne ayant fait à Mauverney toutes les concessions désirables, cette place a été maintenue.

Le Conseil fédéral a promu au grade d'officier les aspirants ci-après de troupes sanitaires qui ont pris part à l'école qui vient de se terminer à Bâle :

Premiers lieutenants (médecins), MM. Lengsdorf, Zurich. Sulzer, Bâle. Keller, Fischenthal. Koller, Winterthour. Real, St-Gall. Sonderegger, Heiden. Adam, Allschwyl. William Leresche, Lausanne, Rüttimann, Lucerne. Berry, St-Moritz. Kruker, Zurich. Hauser, Hottingen. Bilger, Fluntern. Käser, Stüsslingen. Moosberger, Zurich. Nussbaum, Berne. Trolliet, Morat. Dormann, Mayenfeld. Hegg, Berne. Heim, Attelwyl. Koller, Berne. de Stürler, Berne. Ambühl, Willisau.

Lieutenant (pharmacien) M. Kraft, à Brugg.

Le Conseil fédéral a arrêté jeudi le projet de budget pour 1891 aux chiffres suivants: Recettes, 65,638,000 fr. Dépenses, 78,069,000 fr. Déficit, 12,431,000 fr.

L'année dernière, l'excédent des dépenses prévu à l'origine était de 13,431,000 fr.

Parmi les dépenses figurent les rubriques extraordinaires suivantes: nouveaux fusils, 6,500,000 fr.; munitions, 3,000,000; fortifications, 3,000,000, soit en tout, 12,500,000 francs.

La *Berner Zeitung* on le sait, a publié sur l'infanterie de la I<sup>re</sup> division un long article signé « un officier d'état-major »; article dont le caractère diffamatoire a vivement ému la population au sein de laquelle se recrutent les troupes de la I<sup>re</sup> division. D'après cet article, la conduite des troupes d'infanterie aurait été déplorable, et l'auteur se déclare frappé de l'indiscipline générale qui régnait dans les bataillons; la discipline de marche aurait été nulle; les hommes se débandaient, dès la sortie des cantonnements, couraient les auberges et les marchands de fruits, rejoignant leur corps suivant leur bon plaisir, encouragés en cela par le mauvais exemple des sous-officiers, et par l'incurie des officiers, que l'auteur représente comme craignant de donner des ordres à la troupe, et qu'il accuse de n'avoir ni énergie ni même le sentiment de leur devoir. A l'appui de ses déclarations, l'auteur cite quelques faits dont il aurait été le témoin, mais sans préciser, sans indiquer un numéro de bataillon, sans entrer dans aucun détail permettant de s'assurer si ses dénonciations anonymes ont quelque fondement ou non.

Aussitôt qu'il eût connaissance de l'article de la *Berner Zeitung*, M. le Chef du Département militaire fédéral courut aux informations. La rédaction du journal refusa de désigner l'écrivain, et tout ce que M. le colonel Hauser put savoir, c'est que M. le colonel Ed. Muller n'est pas l'auteur de l'article, ce qui du reste eût pu étonner tous ceux qui connaissent cet honorable officier.

Dès lors, la *Berner Zeitung* a tâché d'atténuer la portée de sa publication, ce qu'elle fait d'une manière bien maladroite en étendant le champ de ses accusations; elle laisse entendre qu'il n'y a pas que des bataillons vaudois dans la I<sup>re</sup> division. Or, comme l'article s'adresse à toute l'infanterie de celle-ci, les Vaudois peuvent se consoler en se disant que Genevois et Valaisans sont visés aussi bien qu'eux! Voilà la moitié de la Suisse romande dans le même sac.

Nous voulons admettre que certains des faits relevés par l'auteur sont exacts, qu'il a vu des soldats s'esquiver des rangs, dans un bataillon peut-être; qu'il a remarqué quelques trainards; et ces trainards n'auraient rien d'étonnant, dans un terrain aussi fatigant et accidenté, que celui des dernières manœuvres, surtout si l'on songe que certains bataillons devaient faire de dix à quinze kilomè-

tres de leurs cantonnements à la place de rassemblement de la division, et autant pour rentrer, après plusieurs heures de manœuvres de combat, au milieu des marais, des bois, des ravins. Que des hommes soient fatigués dans ces conditions, que des pieds blessés les empêchent peut-être de garder leur place dans la colonne, cela est regrettable, mais cela n'a rien d'extraordinaire. N'y avait-il pas de trainards, n'y avait-il pas de blessés aux manœuvres de la III<sup>m</sup>e et de la V<sup>e</sup> division ? et cependant, elles ont eu lieu sur le terrain peut-être le plus aisé que la Suisse puisse offrir, avec de beaux et vastes cantonnements, à distances rapprochées.

Dans tous les cas, à supposer même que « l'officier d'état major » de la *Berner Zeitung* ait assisté à quelques-uns des faits qu'il relève, il n'a pas le droit de conclure du particulier au général comme il a fait, et de frapper de discrédit, en la rendant responsable des fautes de quelques-uns, une troupe nombreuse dont les ordres du jour de fin de service ont reconnu la bonne tenue. Exagérer pareillement, c'est ainsi que nous le disions plus haut, donner à ses récits un caractère diffamatoire. Du reste, en présence de l'indignation qu'il soulève, si l'auteur avait eu tant soit peu de ce sentiment du devoir qu'il reproche aux officiers de la I<sup>re</sup> division, il se serait fait connaître, il ne serait pas resté couvert une minute de plus du voile si peu noble de l'anonymat.

Qu'il se démasque ! On verra jusqu'à quel point on peut lui donner créance.

F. FEYLER, 1<sup>er</sup> lieutenant d'infanterie.

Au sujet de cette affaire, nous publions les pièces officielles suivantes :

Communiqué de la Chancellerie fédérale :

« Le département militaire a donné connaissance au Conseil fédéral des articles parus dans la *Berner Zeitung* sur le dernier rassemblement de troupes et spécialement sur les troupes de la première division. Malgré l'esprit regrettable dans lequel ces articles sont conçus, le département militaire ne se voit pas dans le cas d'ordonner une enquête spéciale sur les allégations qu'ils contiennent, mais il pourra à ce que ces allégations puissent être contrôlées au moyen des rapports que les chefs militaires compétents ont à présenter suivant l'usage, sur la conduite et l'aptitude des troupes, et il soumettra alors au Conseil fédéral avec les dits rapports, les propositions qui seront jugées nécessaires.

« Le Conseil fédéral prend note de cette communication et se déclare d'accord avec le mode de procéder du département militaire. »

Décision de MM. les officiers supérieurs d'infanterie de la I<sup>re</sup> division, convoqués en assemblée le 11 novembre par M. le colonel divisionnaire Ceresole :

« Si l'auteur ne se fait pas connaître, il ne lui sera rien répondu, mais il sera pris acte publiquement de son silence.

» Si l'auteur se nomme et s'il précise ses critiques de manière à rendre une vérification possible, elles feront l'objet d'un examen spécial de la part des supérieurs hiérarchiques des corps incriminés. Le résultat de cet examen sera consigné dans un rapport que le colonel divisionnaire adressera au département militaire et dont celui-ci fera l'usage qu'il jugera convenable. »

Nous lisons dans la *Schweiz-Schützenzeitung* du 8 novembre, sous la signature X. Y. :

« La presse suisse a annoncé que le Tir fédéral de Frauenfeld se bouclait par un gros bénéfice et l'on a même parlé d'une centaine de mille francs. Déjà l'on a annoncé que le comité avait décidé plusieurs dons, entr'autres un en faveur de la fondation Winkelried.

Serait-il indiscret de demander pourquoi les Comités des dernières fêtes, ainsi Genève aussi bien que Frauenfeld, ne publient pas leurs comptes détaillés de toutes les recettes et de toutes les dépenses, comme l'ont fait précédemment les villes de Berne, de Fribourg de Bâle ?

Il nous paraît que les tireurs ont le droit de savoir le bilan des Tirs fédéraux, puisque c'est eux qui par leur concours et leur argent les font réussir. Aussi verrions-nous avec plaisir le comité de Frauenfeld nous donner à cet égard tous les renseignements qu'il possède.

Ce n'est pas que nous entendions critiquer les bénéfices réalisés, s'ils ne l'ont pas été au détriment des tireurs. Au contraire nous nous félicitons de ce qu'une petite localité comme la charmante capitale de la Thurgovie ait pu réussir à donner une grande et belle fête tout en ayant une complète réussite au point de vue financier. Cela ne peut qu'encourager d'autres localités à se mettre sur les rangs pour les prochains Tirs et faire disparaître l'opinion d'après laquelle il n'y avait plus que les centres importants qui pouvaient prétendre à l'honneur de recevoir la bannière fédérale des carabiniers. »

Le même journal donne sur l'invention d'une *cible mécanique* les renseignements suivants qu'il emprunte au *Carabinier-gymnaste* :

Dans la salle 20 de l'Exposition des arts industriels très suivie, en ce moment, au Palais de l'Industrie, se trouve un modèle de cible qui a le don d'attirer l'attention de tous les visiteurs. Cette cible dite *cible mécanique* par ses inventeurs, MM. Belet, armurier, à Dôle (Jura) et Boëtcher, ingénieur civil à Paris, jouit du précieux privilège de supprimer les marqueurs et les cartons de tir, tout en rendant plus sûr le marquage. Sans entrer dans tous les détails des organes de l'appareil, qui permet à la cible de remplir elle-même ce double et utile office, disons que ces organes obéissent à un mouvement auto-

matique, comparable pour le mieux comprendre, à celui qui, transmis sur des poulies, à plusieurs centaines de mètres de distance, fait tourner, le long des voies ferrées, les disques avertisseurs. La seule différence consiste en ce que ce n'est pas le bras de l'homme qui presse sur le levier, mais la balle lorsqu'elle vient frapper la cible.

On s'expliquera l'effet produit par ce choc, quand on saura que les couronnes concentriques qui composent cette cible ne sont pas liées ensemble de manière à former un seul tout, comme dans les autres cibles. Elles sont, au contraire, absolument indépendantes les unes des autres, de sorte que, sous le choc de la balle du tireur, la couronne touchée obéit à un mouvement de recul qui doit automatiquement, marquer, à distance, au moyen d'une chaîne passant sur des poulies à gorge, le point touché, absolument comme le disque de chemin de fer marque, à distance, que la voie est ouverte ou fermée.

On voit par là combien cet appareil est ingénieux et quels services son application est appelée à rendre au public de nos stands. Plus de marqueurs, partant suppression de ce chef, de toute cause d'accidents ; plus de cartons de tir, en conséquence, économie toute réalisée ; marquage automatique, par suite marquage réellement mathématique, empêchant les erreurs, les fraudes et les contestations. Tel est le triple avantage qu'offrira la *cible mécanique* qu'on verra, sans aucun doute, figurer prochainement dans nombre de stands.

---

**Berne.** — Le général Ulrich Ochsenbein, ancien conseiller fédéral, est décédé le 2 novembre à Bellevue, près Nidau, à l'âge de 80 ans.

Ochsenbein prit une part active, en 1846, aux luttes politiques du canton de Berne. C'est lui qui commanda l'expédition des corps francs contre Lucerne, et en 1847 la division de réserve bernoise qui marcha par l'Entlibuch.

En 1847, Ochsenbein, devenu avoyer de Berne, présida la diète qui s'assembla le 5 juillet afin de prendre les mesures énergiques pour résoudre le Sonderbund. En 1848, il fit partie avec Druey et d'autres du Conseil fédéral ; le rôle prépondérant qu'il avait joué dans les événements de 1847 l'avait désigné au choix de l'Assemblée fédérale. En 1854 il fut nommé général de brigade, en France, pour la guerre de Crimée ; mais il se laissa souffler ses soldats par l'Angleterre, qui payait mieux. Il ne fit jamais de service effectif en France.

**Valais.** — Le colonel et ancien conseiller national Louis Barman est mort à St-Maurice le 3 novembre. Il était né en 1805. Il entra dans la carrière militaire à 20 ans, en France, et gagna en 1830 ses épauettes de lieutenant. En 1825 et 1826, il prit part à la campagne d'Espagne. De 1832 à 1839, il fut au service de la papauté et arriva au grade de lieutenant-colonel, après s'être distingué à la bataille de Vicence.

Il fut nommé en 1852 colonel à l'état-major général suisse. En

1856, il prit part au rassemblement de troupes à l'est de la Suisse en qualité de commandant de brigade ; peu de temps après, lors de l'affaire de Neuchâtel et de la Prusse, il se trouvait à la tête de la V<sup>e</sup> brigade de l'ancienne II<sup>e</sup> division (commandant F. Veillon). Il fut en 1860 et 1861 inspecteur du VI<sup>e</sup> arrondissement (Fribourg et Neuchâtel) et, lors de l'occupation de frontière de cette époque, commanda une brigade de la III<sup>e</sup> division (C. Veillon). En 1863 et 1864, il fonctionna comme inspecteur du XI<sup>e</sup> arrondissement et fut en outre, en 1864, commissaire fédéral à Genève et commandant des troupes d'occupation. M. Barman obtint en 1867 sa démission de colonel fédéral, avec les honneurs dus à son rang, aux termes de la loi.

Les funérailles du colonel Louis Barman ont eu lieu jeudi matin 6 novembre.

Sur le cercueil étaient déposés l'épée, les épaulettes, le chapeau à plumes et l'écharpe du colonel fédéral d'avant 1874 et la croix de chevalier de St-Grégoire-le-Grand gagnée par le défunt au siège de Vicence.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le colonel-divisionnaire Ceresole, M. Chappelet, président du tribunal de Saint-Maurice, M. de Stockalper, président de la ville, et M. Couchepin, vice-président du Grand Conseil.

Derrière le cercueil, plusieurs couronnes dont une, portée par deux officiers de la 1<sup>re</sup> division, MM. Ed. de Meuron et E. Ceresole, et offerte par les officiers de la division à leur ancien frère d'armes.

Les parents du défunt, le bureau du Grand Conseil, des délégations officielles du Conseil d'Etat et des autorités locales, une trentaine d'officiers valaisans de toutes armes en uniforme et un grand nombre de citoyens suivaient, formant le cortège.

L'office des morts a été dit dans l'église paroissiale de St-Maurice.

Suivant l'usage valaisan, aucun discours n'a été prononcé sur la tombe.

**Tessin.** — Tous les journaux ont relaté les incidents de la journée du 27 octobre à Lugano. Le jour est fait sur les indignes calomnies dirigées contre le bataillon 42, et sur la conduite antipatriotique d'une partie de la population luganaise à l'égard des troupes fédérales.

Singulier rôle qu'on fait jouer à nos soldats ! !

Les bataillons bernois 28 et 29 sont actuellement au Tessin. Ils ont remplacé les bataillons 40 et 42, licenciés le 29 octobre. Nous reproduisons avec tous nos confrères de la presse suisse l'ordre du jour de licenciement du commissaire fédéral, que l'on ne saurait trop publier :

Soldats des bataillons 40 et 42.

Vous aussi, comme vos camarades, qui furent ici avant vous, vous avez fait, par votre bonne conduite, par une discipline sévère, par le fidèle accomplissement de votre devoir, honneur à la IV<sup>e</sup> division d'armée et à la patrie.

Contrairement à des affirmations opposées, le bataillon 42 surtout a observé, le 27 octobre, dans une situation difficile, une conduite exemplaire, et malgré toutes les injures, a fait preuve d'une longanimité et d'un empire sur soi-même qui dépassent les limites extrêmes du possible et de ce qui est admissible.



Rentrez heureusement dans vos montagnes, dans vos vallées, en exprimant le vœu que bientôt la paix et la tranquillité viennent chez vos confédérés du Tessin.

Bellinzone, le 29 octobre 1890.

Le commissaire dans le canton du Tessin,  
(Signé) KUNZLI, colonel-divisionnaire.

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat a nommé secrétaire-rédacteur au Département militaire M. Henri *Oguey*, actuellement secrétaire-registrateur, en remplacement de M. le capitaine *Kraütler*, promu aux fonctions de chef de service.

— Le Conseil d'Etat a promu au grade de capitaine de dragons M. le 1<sup>er</sup> lieutenant *Collet*, François, à Coppet.

— M. le lieutenant *Niess*, à Lausanne, a été désigné comme instructeur d'artillerie du corps des cadets, à titre provisoire.

— Avec un profond regret, nous enregistrons la mort d'un ancien et excellent officier, le capitaine de cavalerie *Bachmann*, fabricant, à Lausanne, membre du conseil communal. Un étouffement l'a subitement enlevé le 6 novembre, avant l'arrivée d'un médecin. Il souffrait depuis quelque temps d'un asthme prononcé.

**Allemagne.** — Les fêtes du jubilé (90<sup>e</sup> anniversaire) du maréchal de *Moltke* ont commencé samedi soir 25 octobre, à Berlin par une retraite aux flambeaux.

25,000 personnes ont défilé sous les fenêtres de l'hôtel de l'état-major. Des chars allégoriques ont été très applaudis.

Le maréchal, entouré des membres de sa famille et de nombreux généraux, a assisté au défilé du cortège dans le vestibule du palais de l'état-major, qui avait été transformé en tente militaire. Le défilé a duré trois heures.

Répondant, samedi soir, à une allocution du président du comité d'organisation des fêtes données en son honneur, le maréchal de *Moltke* a remercié de l'éclatante manifestation de la population berlinoise.

La création de l'empire, création à laquelle Berlin devait sa grandeur, est, a-t-il dit, l'œuvre de l'empereur *Guillaume I<sup>er</sup>*, et si on lui attribue à lui-même une part de collaboration à cette œuvre, il faut aussi songer à tous ceux qui ont attesté par leur mort leur fidélité à la patrie.

Dimanche, à midi, l'empereur est allé féliciter le maréchal dans la grande salle de l'appartement du chef d'état-major général, où étaient réunis les dignitaires et les chefs de l'armée. Il lui a fait cadeau d'un magnifique bâton de maréchal.

Après le départ de l'empereur, les princes de sa famille et les princes des maisons souveraines qui servent dans l'armée sont venus présenter leurs hommages à M. de *Moltke*. Plus tard sont venus : une députation du Conseil fédéral, le bureau du Reichstag, une députation du parti conservateur du Reichstag, une députation de la Chambre des seigneurs de Prusse, des députations autrichiennes.

Dans la soirée a eu lieu un grand dîner de gala au nouveau palais de Potsdam.

Parmi les innombrables dépêches de félicitations parvenues au maréchal, il y en a du sultan, du tsar, du roi de Suède, du prince de Galles, de M. de Bismarck.

Voici la traduction exacte de l'allocution de l'empereur à l'illustre vétéran :

« Mon cher feld-maréchal, lui a dit l'Empereur, je suis ici avec les princes et les chefs de mon armée pour vous exprimer nos vœux les plus cordiaux. Le jour où nous sommes est pour nous un jour de souvenir et de remerciement. Je vous remercie d'abord au nom de ceux avec qui vous avez agi et combattu, qui ne sont plus, et dont vous avez été le serviteur le plus fidèle et le plus dévoué. Je vous remercie pour tout ce que vous avez fait pour ma maison, pour la grandeur de la patrie. Nous saluons en vous non seulement le général prussien qui a donné à notre armée le renom d'être invincible, mais l'homme qui a fondé et forgé notre empire. Ici sont venus des princes de toutes les régions de l'Allemagne ; à leur tête le roi de Saxe qui, fidèle allié de mon grand-père, a voulu vous apporter lui-même ses vœux. Tout nous rappelle le temps où il a combattu avec vous pour la grandeur de l'Allemagne.

« Les honneurs que vous a conférés mon grand-père ne m'ont plus rien laissé à vous donner comme preuve de ma reconnaissance personnelle. Je vous prie d'accepter le seul hommage qu'à mon âge encore jeune je puisse vous rendre. Le droit du monarque est d'avoir dans son palais les drapeaux, les symboles auxquels son armée prête serment, qui flottent devant les troupes, qui représentent le courage et l'honneur de l'armée. Je vous abandonne avec fierté ce droit pour aujourd'hui. Je vous prie de garder pour un jour les drapeaux de ma garde, qui ont flotté si souvent dans les dangers, sous vos ordres. Il y a une grande histoire dans les rubans et les loques déchirées qui sont ici devant vous, une histoire que vous avez écrite en grande partie. Acceptez comme souvenir aussi ce signe de votre dignité avec ses ornements de pierres précieuses.

« Le vrai bâton de maréchal, vous avez été, il y a longtemps déjà, le chercher sous les balles. Celui que je vous remets ici n'est qu'un symbole de ma reconnaissance, de mon estime, de mon respect. Messieurs, criez avec moi : Dieu bénisse, conserve et protège encore longtemps notre vieux maréchal pour le bien de l'armée et de la patrie ! Nous le remercions d'avoir, dans sa grandeur, formé une école qui, dans toute éternité, fera la grandeur et la force de notre armée. Pour S. Exc. le feld-maréchal de Moltke : Hurrah ! »

**France.** — Nous empruntons à l'*Avenir militaire* les détails qui suivent sur la mobilisation et les manœuvres de la première section technique des chemins de fer. Elle a été concentrée à Lons-le-Saulnier le lundi 20 octobre.

Son effectif est de 500 hommes et de 75 officiers appartenant aux différents services, voie, traction et exploitation. L'état-major de la section est ainsi composé : MM. de Lamolère, commandant ; Busson-Leblanc, chef de comptabilité ; Conscience, médecin-major de 1<sup>re</sup> classe ; Poilleux, chef du mouvement ; Morard, ingénieur de la voie, et Vaucher, ingénieur de la traction.

Voici les données d'après lesquelles elle a dû opérer :

La section est supposée prendre possession d'une ligne que l'ennemi a abandonnée, après l'avoir rendue impraticable en enlevant

ou en écartant les rails à de nombreux endroits, en faisant sauter certains ouvrages, en détruisant les signaux et les prises d'eau et en coupant les fils télégraphiques. Elle a pour mission de remettre la voie en état dans le plus bref délai et d'assurer le transport des troupes.

Afin de placer la section en présence de faits réels, les exercices ont eu lieu sur la ligne de Lons-le-Saulnier à Champagnole, qui n'est pas encore livrée à la circulation.

D'autre part, la section dut former des détachements ayant pour mission de s'emparer d'un train, d'occuper militairement les gares, de se substituer aux employés civils et de faire le service de la ligne ainsi occupée, tant pour le transport des voyageurs que pour celui des marchandises. Ces opérations ont eu lieu sur la ligne d'Andelot à Saint-Laurent.

Les journées des 20 et 21 octobre ont été consacrées au rassemblement, au logement à la caserne Michel, à l'habillement et à l'équipement des hommes. Tout cela s'est fait avec régularité.

Le 22 un train spécial transportant à Champagnole la section, est parti de Lons-le-Saulnier à 6 heures 5 du matin, et est arrivé à destination à 9 h. 25.

Les lignes d'Andelot à Saint-Laurent et de Champagnole à Lons-le-Saulnier ont été reconnues d'abord par des machines isolées, sur lesquelles avaient pris place plusieurs capitaines d'artillerie et du génie, membres adjoints de la direction militaire des chemins de fer de campagne et délégués par le ministre de la guerre. L'une de ces machines est arrivée à Lons-le-Saulnier à 4 1/2 heures du soir et est rentrée à Champagnole à 9 1/2 heures.

Dans la même journée, suivant la machine d'exploration, est parti de Champagnole un train muni d'appareils télégraphiques, destiné à établir les communications entre cette gare, Lons-le-Saulnier et les stations intermédiaires.

Le 23 au matin, à la suite du rapport présenté par les agents et les officiers chargés de la reconnaissance de la ligne, un train spécial est parti de Champagnole, transportant le personnel nécessaire pour occuper militairement les gares, y compris celle de Lons-le-Saulnier.

Dans ce train avaient pris place M. de Lamolère, commandant la section, le colonel d'artillerie Michal, commissaire militaire du réseau P. L. M. et plusieurs autres officiers de la direction militaire des chemins de fer.

Ce train est arrivé à Lons-le-Saulnier à une heure vingt de l'après-midi, après avoir établi toutes les relations entre cette gare et celle de Champagnole.

Dans la journée même, la circulation de tous les convois était assurée.

Le lendemain, le service des trains fonctionnait régulièrement.

Le général de Négrier a inspecté toute la ligne dans la journée du 25. Il était accompagné du général de Saint-Germain, sous-chef de l'état-major général de l'armée.

**Autriche-Hongrie.** — Le capitaine Rhem, de l'artillerie autrichienne, a proposé un tracé de batterie de siège qui présente une économie notable de temps et de matériaux par rapport au type normal, et assure une invisibilité complète.

La batterie se compose d'une série d'emplacements de pièces, plus ou moins alignés, séparés par des intervalles d'une dizaine de mètres, et excavés jusqu'à hauteur de genouillère. Les parois latérales et antérieure de chaque emplacement sont tenues aussi escarpées que possible ; la paroi postérieure est entaillée de manière à former rampe d'accès. En arrière des emplacements court une communication, large de deux mètres, et contenant des abris et des niches pour les munitions ; sauf en ces points, il n'est pas employé de matériaux de revêtement.

La terre provenant des excavations est dispersée, ou bien est employée, dans certains cas, à constituer des masques en avant ou en arrière de la batterie.

Les batteries de forteresse en garnison à Vienne ont construit comparativement, sur le polygone de Steinfeld, deux batteries normales et deux autres suivant le tracé du capitaine Rehm. Le nombre des travailleurs, la nature du sol et les circonstances atmosphériques étaient identiques : le bénéfice de temps, en faveur des batteries enterrées, a été de quatre heures pour l'une et de quatre heures et demie pour l'autre. L'une des batteries Rehm a ensuite été armée de pièces mod. 1880, qui ont été employées à tirer sur la seconde, distante de 1400 m. environ. Sur 48 coups tirés, pas un n'atteignit le but, tant à cause de sa petitesse qu'en raison de la difficulté de l'observation ; cependant on avait simulé des volées de pièces dans la batterie sur laquelle on tirait.

On attend les rapports des autres bataillons de forteresse, qui ont dû procéder à des expériences semblables,

(D'après la *Reichswehr*, n° 159, traduite par la *Revue d'artillerie*, numéro d'octobre).

**Belgique.** — Les manœuvres de cette année, par les troupes du 1<sup>er</sup> corps d'armée, ont eu lieu aux environs de Gand du 28 août au 9 septembre, sous la direction du général baron Jolly. Elles se sont terminées par une revue que le roi passa au milieu d'une foule nombreuse et enthousiaste. La *Belgique militaire* fait suivre le récit très détaillé qu'elle donne de ces manœuvres des *constatations* suivantes :

Il est essentiel de prendre acte, immédiatement après les manœuvres, de certains faits présents à la mémoire de tous et dont il faut tirer un prompt enseignement.

L'infanterie et l'artillerie se sont montrées incomparables. Les officiers et les soldats marchent et opèrent comme des gens qui, non seulement sont solides et résistants à la fatigue, mais aussi comme des hommes qui comprennent et connaissent en s'y intéressant, l'opération qu'on exécute. De rares exceptions sont à signaler à cet égard ; le nombre de ceux qui, parmi les officiers, ne prennent pas la peine de lire le thème et les ordres qui exposent la situation, est excessivement restreint, heureusement ; ce sont ces indifférents qui s'étonnent de devoir changer chaque jour de cantonnements ou à peu près ; les autres, que les opérations intéressent, marchent plus gaîment, car ils poursuivent un but qui les passionne, absolument comme en campagne. Les hommes ont maintenu leur excellente réputation sous tous les rapports.

Toutefois, si l'on devait en juger par le nombre énorme des traînards constaté durant ces manœuvres, il faudrait en rabattre de la réputation de bonne marcheuse que s'est faite avec tant de raison notre belle infanterie. Il y avait environ 60 blessés aux pieds par régiment ; c'est beaucoup ; et les défauts de la chaussure ne sont pas seules en cause ; il y avait peut-être aussi défaut de surveillance, car les blessures provenaient, autant pour les classes rappelées que pour les hommes présents sous les armes, de chaussures non d'ordonnance tolérées dans les rangs. Notons encore que la plus forte étape pour la 1<sup>re</sup> division a été de 25 kilomètres (Aerseele-Roulers), et pour la 2<sup>e</sup> division, 25 kilomètres (Deynze-Beveren) ; ce sont là des étapes qui dépassent à peine l'étape normale de 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> kil.

Quant à la cavalerie, tout le monde l'a constaté, elle se montre trop indépendante, dans le service d'exploration et même dans l'action combinée des trois armes. En temps ordinaire, le mécanisme particulier de son commandement l'isole des autres armes ; elle vit par elle et pour elle ; une fois sur le terrain, l'isolement continue et, disons-le, le résultat est fâcheux. Dans l'état où elle est, elle ne rend et ne peut rendre que de faibles services ; ses chefs, ses officiers ne considèrent pas suffisamment les points de vue d'ensemble en matière tactique et militaire. La cavalerie n'a pas été heureuse dans ces manœuvres, et elle ne doit s'en prendre qu'à elle-même. Cette situation est assurément grave, car, en cas de mobilisation, si la cavalerie ne se transfigure point du tout au tout de ce qu'elle est aujourd'hui, il est à craindre qu'elle ne montre pas les aptitudes nécessaires à la protection de rappel de nos réserves et de la concentration de nos corps d'armée ; il y a remède à cette situation, car les bonnes volontés et les dévouements ne lui font point défaut, au contraire ; c'est un remaniement complet, nécessaire et urgent à la suite des résultats généraux des manœuvres qui ont été, au point de vue militaire, très instructifs et des plus satisfaisants dans leur ensemble cette année. Il y a eu certains accrocs, certaines misères occasionnées par des rouages qu'il faut perfectionner sans retard, dans l'intérêt de nos excellentes troupes.

Certes, on a vu chaque jour le chef d'état-major de la direction donner les ordres du lieutenant général directeur, sur le terrain même, à peine le dernier coup de feu était-il tiré ; c'était là un excellent procédé, en vue du bien-être des hommes. Malgré cela, les installations et les distributions de certains corps avaient lieu à des heures parfois fort tardives.

Il y a donc une déféctuosité dans la promptitude des rouages intermédiaires et dissemblance dans l'accélération des transmissions ; en général la 1<sup>re</sup> division était plus vite installée que la 2<sup>e</sup> ; la 3<sup>e</sup> brigade de cavalerie, plus tôt que la 4<sup>e</sup> ; certains régiments beaucoup plus rapidement que d'autres.

En tout ceci, il y a donc lieu de perfectionner et d'uniformiser la transmission et l'exécution.

**Bavière.** — La Bavière vient d'organiser une 5<sup>e</sup> division d'infanterie, une 5<sup>e</sup> brigade de cavalerie et un régiment d'artillerie.

Par suite, l'armée bavaroise a, depuis la date du 1<sup>er</sup> octobre, la composition ci-après :

I<sup>er</sup> CORPS (MUNICH)

1<sup>re</sup> division (Munich). — Régiment de la garde ; 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> régiments d'infanterie ;

2<sup>e</sup> division (Augsbourg). — 3<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> régiments d'infanterie ; 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs ;

1<sup>re</sup> brigade de cavalerie (Munich). — 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments de grosse cavalerie ;

2<sup>e</sup> brigade de cavalerie (Augsbourg). — 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> régiments de cheval-légers ;

1<sup>re</sup> brigade d'artillerie de campagne ;

1<sup>er</sup> régiment d'artillerie de forteresse

1<sup>er</sup> bataillon de pionniers ;

Bataillon de chemins de fer ;

1<sup>er</sup> bataillon du train.

II<sup>e</sup> CORPS (WURZBOURG)

3<sup>e</sup> division (Munich). 11<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> régiments d'infanterie ;

4<sup>e</sup> division (Wurzbourg). — 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> régiments d'infanterie ; 2<sup>e</sup> bataillon de chasseurs ;

5<sup>e</sup> division (Landau). — 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> régiments d'infanterie ;

3<sup>e</sup> brigade de cavalerie (Nüremberg). — 1<sup>er</sup> et 6<sup>e</sup> régiments de cheval-légers ;

4<sup>e</sup> brigade de cavalerie (Bamberg). — 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments de uhlands ;

5<sup>e</sup> brigade de cavalerie (Dieuze). — 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> régiments de cheval-légers ;

2<sup>e</sup> brigade d'artillerie de campagne ;

2<sup>e</sup> régiment d'artillerie de forteresse ;

2<sup>e</sup> bataillon de pionniers ;

2<sup>e</sup> bataillon du train.

Le 19<sup>e</sup> régiment d'infanterie de nouvelle création est obtenu par la transformation de deux bataillons de chasseurs et la cession d'une compagnie par quatre régiments désignés.

**Espagne.** — Le ministre de la guerre, général Azcarraga, a soumis à la régente des plans de réorganisation de l'armée sur la base du service militaire obligatoire pour tous avec une sorte de volontariat d'un an pour les jeunes gens qui fourniront leurs armes et leur équipement ou seront pourvus de diplômes soit universitaires, soit professionnels. Ces plans comprennent aussi :

L'augmentation des effectifs de l'artillerie et du génie ; dans l'artillerie, chaque batterie aurait 6 pièces au lieu de 4.

Le renforcement des troupes de cavalerie qui occupent Melilla.

L'organisation des cadres et des réserves, qui serait élargie en raison de l'augmentation de l'armée portée, sur le pied de guerre, de 100,000 à 300,000 hommes.

L'augmentation de la solde et des indemnités pour certaines catégories d'officiers ; la solde des lieutenants-colonels serait portée à 6000 pesetas et celle des commandants à 5000. Après six ans de grade le capitaine toucherait une indemnité annuelle de 300 pesetas, indemnité qui serait doublée après douze ans de grade. Enfin, dans certains cas déterminés, les premiers-lieutenants auraient droit à une gratification annuelle variant de 240 à 480 pesetas.

Les divisions territoriales seraient réorganisées en corps d'armée, dont un destiné aux places espagnoles de la côte du Maroc. Une grande commission d'officiers généraux serait enfin chargée de compléter les plans de défenses des côtes et des frontières et de renouveler le matériel.

La régente a déjà signé une partie des décrets relatifs à cette réorganisation.

(*Revue du Cercle militaire.*)

**Etats-Unis.** — On sait que le comte de Paris accompagné de son fils aîné le duc d'Orléans et de quelques amis dévoués<sup>1</sup> fait actuellement une tournée militaire aux champs de bataille de la guerre de la Sécession, excursion dans laquelle il a été accueilli avec de grandes manifestations de sympathie. Entr'autres le lundi 20 octobre, au New Plaza Hôtel de New-York, un grand banquet lui a été offert par ses anciens camarades de l'armée du Potomac. Presque tous les généraux survivants de la guerre de la Sécession y assistaient, dit l'*Avenir Militaire*.

Le général Daniel Butterfield, qui présidait le banquet, a prononcé un discours de bienvenue à l'adresse du Comte de Paris.

Nous extrayons de la réponse du Prince les passages suivants comme présentant au point de vue militaire un puissant intérêt :

« Messieurs et chers anciens camarades. — ... Vingt-huit ans se sont déjà écoulés depuis le jour où j'abordais ici pour la première fois. Je vous apportais alors ma jeunesse, mon goût pour les aventures et une épée qui n'était jamais sortie du fourreau. — C'était à l'heure de vos difficultés les plus graves et peut-être fallait-il alors un certain courage moral, pour affirmer, à l'encontre des préjugés de l'Europe, une foi absolue dans le triomphe final de votre constitution et de votre cause.

» Les nombreux témoignages de sympathie que j'ai reçus ont été pour moi la meilleure des récompenses et ont établi entre la nation américaine et ma famille les liens d'un attachement solide. Laissez-moi vous rappeler que cet attachement tire son origine d'événements plus anciens, puisqu'il remonte aux premiers jours de votre existence comme nation indépendante. Le nom de Bourbon, qui se lit si souvent sur la carte de votre pays, montre la popularité que la Maison de France doit à l'aide si généreusement prêtée par elle, sous le règne de Louis XVI, à votre colonie émancipée. — La génération qui vous a précédés n'avait pas oublié non plus comment mon grand-père le Roi Louis-Philippe, après avoir été lui-même l'hôte de Washington (à Mount-Vernon), avait coutume de recevoir les Américains qui visitaient la France alors qu'il était sur le trône.

» La sympathie que j'ai pu mériter à mon tour pour m'être enrôlé sous la bannière étoilée quelques semaines après la bataille de Bull Run, je dois la partager avec mon oncle le Prince de Joinville et avec mon frère le Duc de Chartres, le légendaire Robert le Fort des tristes jours de 1870. Tous deux encore, grâce à Dieu, pleins de

<sup>1</sup> M. le capitaine Morhain, qui fit la campagne d'Amérique en 1861-62 avec les princes d'Orléans, colonel de Parseval, comte Othenin d'Haussonville, de l'Académie française, marquis de Lasteyrie, arrière-petit-fils de Lafayette, duc d'Uzès, ami du jeune duc d'Orléans, D<sup>r</sup> Récamier.

vie et d'activité, mais retenus par d'impérieux devoirs, n'ont pu, malgré leur vif désir, m'accompagner dans ce voyage; ils m'ont chargé de vous apporter leurs souvenirs et leurs vœux.

» Que pouvais-je, Messieurs, vous apporter de plus en ce temps de paix et de prospérité? Un livre? En effet quelques-uns d'entre vous peuvent le savoir, j'ai entrepris d'écrire avec impartialité une histoire générale de votre grande guerre civile et d'élever ainsi un monument à la mémoire des luttes héroïques où se sont mesurées les deux armées du Nord et du Sud. Mais mon œuvre n'est pas terminée; la vie errante d'un exilé n'est guère favorable à l'achèvement d'une si longue entreprise. J'ai cru mieux faire et je crois que vous m'avez approuvé de vous amener mon fils. Je l'ai amené, parce que je suis fier de lui. Déjà par un acte hardi il a su montrer combien il aimait son pays et quel ardent désir l'animait de remplir ses devoirs de soldat. Il a pensé, comme moi, que rien ne pouvait être plus intéressant et plus instructif que de visiter votre grande et glorieuse contrée. Nous venons de suivre ensemble les traces des armées qui ont foulé le sol de la Virginie et du Maryland et de la Pensylvanie. En même temps nous avons retrouvé encore vivante celle qu'ont laissée les vétérans de Rochambeau alors qu'ils combattaient côte à côte avec les jeunes troupes de Washington et les volontaires de La Fayette. — Vous pouvez juger quels sentiments ont fait battre notre cœur chaque fois que nous avons visité ensemble quelque site illustré par les exploits de cette vieille armée française qui a marché pendant des siècles sous la conduite de mes ancêtres, dans les rangs de laquelle plus de quarante membres de la Maison de France ont trouvé la mort et qu'unissent toujours à ma famille, en dépit des efforts faits pour les rompre, des liens indestructibles.

» Je termine, Messieurs. Comme compagnon de vos luttes d'autrefois, comme témoin de votre prospérité d'aujourd'hui, comme Français, comme représentant de cette vieille race royale qui a soutenu les premiers pas de votre jeune république: Je vous propose de boire à la prospérité et à l'amitié durable des Etats-Unis et de la France ».

Le général Sherman, le général O. Howard et quelques autres ont pris la parole après le Comte de Paris.

Le matin, le général Dowich E. Sickles, qui commandait à la bataille de Gettysburg, où il perdit une jambe, avait donné un grand déjeuner en l'honneur du Prince.

